

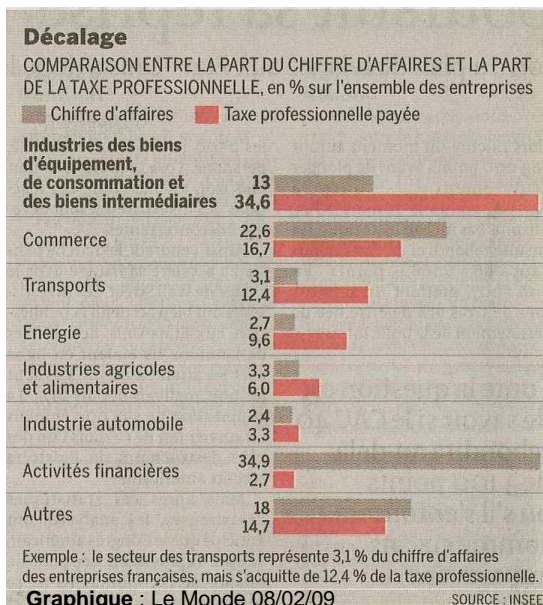


OBSERVATOIRE AVANCE DES PME / BULLETIN N°18 – 27/02/09

Réforme de la TP et réactions des collectivités

Suppression de la taxe professionnelle :

La proposition du gouvernement



Le président de la République a annoncé le 05/02/09, la suppression de la taxe professionnelle (TP) sur les investissements productifs à partir de 2010 (une mesure qui s'ajoute à l'exonération de la TP sur les nouveaux investissements décidés jusqu'en 2010).

Objectif : remédier à la délocalisation des usines françaises, et permettre aux industriels de rivaliser avec leurs concurrents étrangers.

En pénalisant l'investissement dans l'outil de production (achat de machines, construction d'usines...), cet impôt, qui n'existe nulle part ailleurs en Europe, nuit à la compétitivité des entreprises nationales, notamment des industries : selon le rapport Fouquet, les entreprises du secteur de l'industrie, de l'énergie et des transports paient environ les 2/3 de la TP, alors qu'elle ne dégagent que 1/4 du chiffre d'affaires et 1/3 du bénéfice fiscal des sociétés établies en France.

La suppression de la TP sur les investissements productifs, représenterait pour les entreprises, un allègement de 8 Md€/an, qui devrait leur permettre d'augmenter leur capacité d'autofinancement et donc leurs investissements.

La perte subie par chaque collectivité territoriale devrait être intégralement compensée (la TP représente environ 50% des ressources fiscales des collectivités territoriales).

Le Premier Ministre réunira la conférence nationale des exécutifs mi-mars, après la remise des conclusions du comité BALLADUR, pour engager la concertation sur les modalités de cette compensation (relèvement de la cotisation minimale sur la valeur ajoutée (1,5%) imposée aux entreprises réalisant plus de 7,5 M€ de chiffre d'affaires, transfert d'une partie des impôts d'Etat aux collectivités (impôt sur les sociétés), relèvement de la partie foncière de la TP ?...).

Cette réforme passe également par une réforme des échelons locaux ; les communes, les EPCI, les départements et les régions la percevant à des degrés divers (Le Figaro, Les Echos 06/02/09, Le Monde 07, 08 et 10/02/09, Les Echos 09/02/09, Usine Nouvelle 12/02/09, Les Echos 14/02/09).

Rappel : en 2007, les collectivités ont investi 45 Md€, soit 73% de l'investissement public total. Cet investissement induit aussi environ 850 000 emplois en France.

La réaction des élus en France...

9 associations de maires ont demandé au gouvernement d'ouvrir des négociations en faveur d'une réforme d'ensemble de la fiscalité locale, permettant aux collectivités locales d'être moins dépendantes de l'Etat.

Elles souhaitent que la répartition de la charge fiscale locale entre les ménages (55% en moyenne) et les entreprises (45%) reste la même.

Elles demandent par ailleurs l'attribution d'une ressource de substitution qui maintienne un lien fiscal entre l'entreprise et son territoire d'implantation, et qui ait une assiette stable. Le Premier Ministre s'est engagé, en ce sens, à ce que chaque collectivité bénéficie d'au moins un impôt acquitté par les entreprises, confirmant ainsi son intention de développer une fiscalité assise sur la valeur ajoutée des entreprises (Le Figaro 08/02/09 et 25/02/09, le Moniteur 12/02/09 et 16/02/09, les Echos 17/02/09 et 25/02/09).



... et au niveau local

Ce que rapporte la taxe professionnelle en Paca
En 2006, en millions d'euros

Source Insee, Ministère de l'intérieur

04 Alpes-de-Haute Provence	05 Hautes-Alpes	06 Alpes-Maritimes	13 Bouches-du Rhône	83 Var	84 Vaucluse	Total Paca
78,1	47,1	404,8	1 166,3	275,7	272	2 244
43	25,9	260,5	777	169,2	155,9	1 431,5
Taxe professionnelle Au profit des communes						

Graphique La Provence 07/02/09

La suppression de la TP sur les investissements productifs, si elle enthousiasme les chefs d'entreprises, inquiète les collectivités locales qui vont perdre ainsi une grande partie de leurs ressources. En PACA, la TP a rapporté en 2006, 2 244Md€ dont 1 431,5Md€ au profit des communes.

Réactions :

- **Conseil général des Bouches-du-Rhône** : la TP rapporte 276 M€/an au CG 13, qui les redistribue à hauteur de 150 M€ pour les collèges, 110 M€ pour l'aide aux communes, et 16M€ pour l'économie.
- **CAPAE** : la communauté d'agglomération perçoit chaque année 30 M€ de TP (soit 50% des recettes de fonctionnement). Son président craint un ralentissement des investissements, projets et travaux sur son territoire.
- **CPA** : l'intercommunalité perçoit chaque année 182 M€ de TP (soit 80% de son budget qui s'élève à 330 M€). Elle peut ainsi financer l'environnement, les transports, la gestion des déchets, l'aménagement, les équipements culturels et sportifs, les réhabilitations de zones d'activités... Une partie est reversée aux communes adhérentes, à travers l'attribution de compensations, et la dotation de solidarité.
- **SAN Ouest Provence** : le syndicat d'agglomération a perçu 130 M€ de TP en 2008. En 2009, il poursuivra ses investissements et continuera de se désendetter.
- **Gémenos** : la commune perçoit chaque année, 7 M€ de TP (soit 50% des ressources) et réinvestit entre 3 et 4 M€/an. Les 192 entreprises du Parc d'activités de La Plaine de Jouques génèrent en TP, les 2/3 des ressources de la commune.
- **Gardanne** : la TP représente 71,8% des recettes fiscales perçues par la commune et plus de 40% de l'ensemble de ses ressources. Pour compenser la perte de la TP, la commune serait obligée d'augmenter les impôts locaux sur les ménages de 255%, ce qu'elle refuse. Elle refuse également de réduire l'investissement, qui reviendrait à court terme, à réduire l'emploi.

Les maires rappellent que la TP ne joue qu'à la marge sur le choix d'implantation d'une entreprise sur un territoire, ainsi que sur leurs profits ; et qu'elle est déductible de l'assiette de l'impôt sur les sociétés. (La Provence Aubagne 25/02/09, la Marseillaise 19 et 20/02/09, la Provence 14/02/09 et 07/02/09)

Retrouvez les analyses de l'Observatoire avancé sur le site de la CCI Marseille Provence, rubrique Ressources Eco, Conjoncture, Observatoire avancé.